



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 10 JUILLET 2020**

Affichage et convocation : 06.07.2020

Présents : M. Bruno DEDION, Eric DE CARLI, Marie-Paule CARRE-VERITA, Alain BEAUFEY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, Béatrice AUTIER, Fabrice BARBAISE, Gwenaëlle GAREL, Nicolas JACQUEMAIN, Patrick LEON, Thierry LEVERT, Alice NOWAK, Patrick SERGEANT, Aline THOLIERE.

Absent : Néant.

Pouvoir : Néant.

Monsieur Patrick LEON, Conseiller Municipal, interpelle Monsieur le Maire sur la cérémonie de présentation du Personnel Communal, hier, quant à son information aux élus et son horaire (11h) non adaptable à tous. Monsieur le Maire répond qu'il reviendra sur ce sujet en questions diverses.

DESIGNATION DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES : Monsieur le Maire a ouvert la séance. Madame COHIDON Noëlle a été désignée en qualité de secrétaire. Le Maire a procédé à l'appel nominatif et a constaté que la condition de quorum était remplie. Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux plus jeunes à l'ouverture du scrutin, à savoir Messieurs Alain BEAUFEY et Alain SOHIER, Mesdames Aline THOLIERE et Gwénaëlle GAREL.

Le Maire a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des 3 délégués et de leurs 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléant à élire, soit sur une liste incomplète. Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Ils sont élus, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que 2 listes avaient été proposées pour la désignation des délégués et pour la désignation des suppléants.

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a voté et remis son enveloppe ou son bulletin plié dans l'urne.

Résultats de l'élection :

	Délégués	Suppléants
Nombre de votants	15	15
Nbre de suffrages nuls	1	0
Nbre de suffrages blancs	0	1
Nbre de suffrages exprimés	14	14

Candidat tête de liste	Suffrages exprimés	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
DEDION Bruno	11	3	/
LEON Patrick	3	0	/
COHIDON Noëlle	11	/	3
LEON Patrick	3	/	0

Liste des délégués élus représentant la Commune :

Liste des délégués : Bruno DEDION, Marie-Paule CARRE-VERITA, Alain BEAUFEY

Liste des suppléants : Noëlle COHIDON, Eric DE CARLI, Aline THIOLIERE.

Monsieur LEON déplore que la constitution d'une liste commune n'ait pas été proposée par le Maire en signe d'ouverture. Monsieur le Maire précise que le cadre réglementaire a été respecté.

Monsieur SERGEANT estime que la population aurait pu être informée.

PERSONNEL COMMUNAL : CDD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que par délibération en date du 14 juin 2018, l'emploi d'Agent de surveillance de bus scolaire et de garde d'enfants (pendant la restauration) a été créé par CDD pour la durée scolaire (10 mois) avec une durée hebdomadaire de 14h50. Il n'y a pas lieu de délibérer à nouveau pour la rentrée 2020-2021.

QUESTIONS DIVERSES :

* Monsieur le Maire revient sur la présentation du Personnel Communal le jeudi à 11 h. Cet horaire a été défini volontairement pendant les horaires de service du personnel, compte-tenu des congés d'été se profilant et de la volonté des élus de se mettre au travail très rapidement.

*Les élus suivants interpellent Monsieur le Maire :

Monsieur LEON sur l'agenda des élus avec demande de convenir en réunion de Conseil de la date de la prochaine séance. Monsieur le Maire avance le mois de septembre et après échanges, il est retenu la date du 21 septembre à 18h30 à l'espace BL pour respecter les conditions sanitaires.

Madame AUTIER fait remarquer qu'il aurait été nécessaire de transmettre aux élus, avant ce jour, la réglementation des élections ci-dessus. Monsieur le Maire répond que pour les prochaines séances, les élus seront destinataires de pièces justificatives jointes à la convocation.

Monsieur LEON questionne Monsieur le Maire sur l'absence de cérémonie du 14 juillet, indiquée dans la « feuille jaune ». Monsieur le Maire répond qu'il a été procédé comme au 8 mai, où seuls le Maire, le Président et le porte-drapeau ont déposé une gerbe compte-tenu de la crise sanitaire.

Monsieur LEON souhaite que les élus soient destinataires des informations avant distribution de la « feuille jaune ».

Date de la prochaine séance de Conseil Municipal : le 21 septembre à 18h30

(Le CR de la séance du 04/07/2020 sera mis à l'approbation).